N° 104. Dimanche, 4 Mai 18[illegible]. 13me Année.

Journal de La Haye.

…un résumé des principales dispositions du projet de loi sur les conditions requises pour faire partie des administrations provinciales et locales, présenté à la seconde Chambre des Etats-Généraux en séance du … mois :

1° En général les administrations provinciales. Pour pouvoir être membre de l'assemblée des Etats de la province, il faut être né dans le royaume ou dans ses colonies, avoir obtenu des lettres de naturalisation ou être considéré comme Néerlandais par fiction de la loi. Il faut être habitant de la province et y avoir été au moins un an en étant inscrit au rôle des contributions. Il faut avoir atteint l'âge de 25 ans accomplis, être inscrit dans l'ordre équestre de la province ou bien réunir les conditions requises pour exercer le droit de vote pour l'ordre des campagnes ou des villes, sans tomber dans la catégorie des personnes déclarées inhabiles à exercer ce droit.

Ne pourront être membre des états : les personnes placées sous curatelle ; celles qui sont en état de faillite ou d'indigence … et qui ont fait cession de leurs biens à leurs créanciers ; les personnes condamnées à une peine infamante, qui n'a été annullée par un jugement ultérieur ; celles qui sont au service d'une puissance étrangère et celles qui jouissent d'une pension de l'étranger sans la permission du roi ; les membres des Chambres des Etats-Généraux et les greffiers de ces Chambres ; les membres des cours provinciales de justice ; les greffiers des Etats-Provinciaux et tous ceux sans distinction qui sont employés au greffe provincial ou qui occupent près du gouvernement de la province une fonction ou un emploi salariés ; les ministres des cultes en général.

Les membres des Etats ne peuvent être parens entr'eux qu'au … degré de consanguinité en tant qu'ils sont nommés par le même collége électoral.

La nomination des membres des Etats se fera pour un terme de … ans consécutifs. Chaque année, un cinquième ou un nombre approchant autant que possible du cinquième des membres … de chaque ordre aura son tour de sortie. Les membres sortans pourront néanmoins être réélus.

Les membres des Etats qui s'absenteront pendant tout une session seront déclarés déchus de leur titre de membre de l'assemblée à l'ouverture de la session suivante. Si néanmoins … en temps opportun des excuses valables, les Etats en décideront et prendront une décision à cet égard.

… nombre des membres de la députation permanente, des … la proportion de la représentation des différens ordres établis sur le pied actuel. Les modifications et les changemens aux réglemens existans sont arrêtés par une loi, sur l'avis … de la province que la chose concerne. Le collége des Etats députés sera entièrement renouvelé ; … par sortie périodique ou par remplacement successif, la nomination des membres des Etats députés aura lieu annuellement, à l'exception de ceux qui pourraient être nommés pour remplir une vacance extraordinaire. Les membres des Etats députés qui s'absenteront de leur poste, pendant plus d'un mois, sans l'autorisation du collége et sans motifs valables, seront …, … par l'assemblée générale des Etats de la province.

2° Quant aux administrations locales. L'administration de chaque ville est composée d'un bourgmestre, d'échevins et des membres du conseil, … comme il est arrêté ou sera établi sur le pied prescrit par l'article 156 de la Loi Fondamentale. Pour être membre d'une administration de ville, il faudra être né dans le royaume ou dans ses colonies ou être considéré comme Néerlandais par fiction de la loi. Il faudra avoir accompli l'âge de 25 ans ; il faudra avoir droit de vote dans la ville conformément aux dispositions de la loi sur la matière. Il faut avoir habité la ville ou sa banlieue pendant les dernières années et être inscrit au registre de la population à tenir par l'administration locale.

Ne peuvent être membres d'une administration de ville : les commissaires du roi (gouverneurs) dans les provinces ; les membres des Etats députés ; les greffiers des Etats ; les ministres des cultes ; les instituteurs, hormis les professeurs des Universités, des Athénées et de toutes les institutions d'enseignement du gouvernement ; ceux qui sont comptables envers la ville ou quelque administration qui en dépend, en autant que cette responsabilité soit personnelle et ne soit pas solidaire à une commission dont il fait partie. Les personnes qui occupent une place qui les subordonne immédiatement à l'administration de ville, et finalement les militaires en service actif.

Les membres de l'administration de ville ne peuvent être plus proches parens qu'au troisième degré de consanguinité ou d'affinité. Quant aux bourgmestres et aux échevins ils ne pourront l'être qu'au quatrième degré entr'eux. L'affinité survenant quand on est en fonctions, n'empêche pas de continuer à faire partie de l'administration municipale.

Le bourgmestre sera nommé par le roi qui le choisira dans le conseil ou en dehors, mais les échevins seront pris exclusivement dans le conseil. La nomination du bourgmestre, des échevins et des membres du conseil se fera pour cinq ans consécutifs. Les sortans peuvent être nommés de nouveau. Chaque année, une cinquième partie ou un nombre approchant autant que possible du cinquième cessera de faire partie de l'administration de ville. Le roi se réserve la faculté de suspendre ou de démissionner le bourgmestre et les échevins, après avoir entendu les parties et consulté les Etats députés de la province.

Le projet de loi quant aux administrations communales des campagnes contient, entr'autres, les dispositions suivantes :

L'administration dans chaque commune est composée d'un bourgmestre, d'assesseurs et d'un conseil communal, comme il est arrêté ou sera établi sur le pied prescrit par l'article 152 de la Loi Fondamentale. Pour être bourgmestre, assesseur ou membre du conseil communal, il faut être né dans le royaume ou dans ses colonies, ou avoir obtenu des lettres de naturalisation ou être regardé comme Néerlandais par une fiction de la loi. Il faut avoir 25 ans accomplis, et avoir habité la province pendant la dernière année ; il faut avoir satisfait aux lois sur la milice jusqu'à l'époque de la nomination ; être habitant de la commune pour laquelle on est nommé. Il faut être contribuable de l'état, par soi-même ou par ses parens ou sa femme, pour la somme exigée par la loi afin d'exercer dans le district auquel appartient la commune, le droit de vote pour l'élection des membres des Etats de l'ordre des campagnes. Ces fonctions sont incompatibles avec celles de membre de la députation des Etats Provinciaux, de commissaire de district et d'employé d'un commissariat de district ou du gouvernement provincial ; de ministre des cultes ; d'instituteur ; de comptable direct ou indirect de la commune, enfin, d'employé subordonné à l'administration locale. Le bourgmestre pourra, néanmoins, être en même temps secrétaire de la commune, en cas de besoin ou lorsque l'utilité en sera avérée. Il y a aussi incompatibilité pour les militaires en service actif.

Le bourgmestre ne pourra être allié aux assesseurs ou aux membres du conseil qu'au troisième degré de consanguinité ou d'affinité, et les assesseurs et les membres du conseil entr'eux ne pourront être parens respectivement qu'au premier et au deuxième de ces degrés. L'affinité survenant, quand on est en fonctions, n'empêche pas de les continuer. Les bourgmestres sont nommés par le roi, et sont par conséquent membres du conseil communal. Les assesseurs sont nommés, au nom du roi, par le gouverneur, sur une liste de trois candidats pris dans le conseil par ce conseil lui-même. Les membres du conseil communal sont nommés par les Etats-Députés sur une liste de trois candidats à former par les ayant droit de vote et après que le conseil aura été consulté à cet égard. La nomination des bourgmestres, des assesseurs et des membres du conseil se fera pour cinq ans. Les sortans peuvent être nommés de nouveau. Chaque année, un cinquième ou un nombre approchant, autant que possible, du cinquième des membres, cesse de faire partie de l'administration communale. Dans les communes qui sont des seigneuries, la nomination du bourgmestre se fait sur la proposition du propriétaire du droit seigneurial, en autant qu'il possède l'exercice de ce droit. Dans de semblables cas, la nomination des membres du conseil communal se fait également, sur la proposition de ce propriétaire, par les Etats députés sur une liste de deux candidats pour chaque place vacante. Ces deux candidats devront être pris parmi quatre candidats à désigner par les ayant-droit de vote. Le bourgmestre et les assesseurs pourront être suspen-

---

FEUILLETON.

LE SAUT PÉRILLEUX. — SOUVENIRS D'UN MARIN ANGLAIS.

… l'heure du souper ; un silence absolu régnait parmi l'équipage, … rare sur une frégate, et les causeries à demi-voix des matelots … au bourdonnement d'abeilles ne fit qu'augmenter encore le … du repos que produit sur tout marin une mer tranquille ; il n'est … aux animaux qui n'en ressentent l'heureuse influence. Aussi … tout le monde s'abandonner aux amusemens. Le tillac était pres… l'officier qui était de garde, placé au couronnement, avait sa …-vue braquée sur le lointain ; un groupe de matelots étaient éten… de tout leur long dans l'ombre du bordage, d'autres, dispersés çà et … cherchaient à tuer le temps par des tours de force, etc. Sous le grand … couché Jacke, nègre attaché au service du commodore, et sur la … duquel, l'Afrique paraissait avait voulu exprimer toutes ses … tés. Son nez plat, sa couleur cuivrée, ses dents blanches, sa … crépue, en un mot, tout était prononcé au plus haut degré chez … ses tempes noires brillaient de la joie que lui causaient les sauts … de Jocko, singe d'une énorme grandeur, qui, se tenant cram… … mat, regardait le nègre en ricanant avec une telle familiarité … presque dit qu'il y avait entr'eux une espèce d'intelligence. … je restais quelque temps à regarder leur jeu, mais bientôt … étaient attirés ailleurs par la vue pittoresque, qu'offrait la … Mahon, située à quelque distance de l'endroit où nous nous … Mon attention fut interrompue par un grand éclat de rire que … sur le pont, je me retourne, et je vois le petit Bob, fils du … placé sous le grand mat, qui riait à gorge deployée et battait … tout en regardant le haut du mat. Un coup d'œil jeté sur la … vergue m'expliqua bientôt le motif de cette jubilation. Bob était … le pont et s'était placé sous le grand mat, le singe Jocko lui … l'épaule, arracha sa casquette et se sauva sur l'échelle où il … à la déchirer avec les dents. Le petit *Midshipman* d'un naturel … n'avait nullement envie de perdre ainsi sa casquette sans avoir … au moins de la reprendre au singe ; et, bien qu'il ne fût pas aussi … aussi habile pour grimper que celui-ci, il fit mine de vouloir … pour sa mauvaise plaisanterie. Le nègre fit des sauts de joie, … grands éclats de rire et se moquait du garçon pour son peu de … Le petit bonhomme prit ce défi au sérieux, le rouge écarlate qui … sa petite figure montra combien son amour-propre était blessé. … regard courroucé sur le nègre et s'élança sur l'échelle du grand … milieu de laquelle se trouva le singe. En peu d'instans il avait … moitié des haubans avec une telle agilité qu'à peine on vit les … faire le moindre mouvement. Le nègre n'avait pas le temps de lui … avertissement dans son baragouin inintelligible, que le garçon … déjà au prolongement supérieur du grand mat, ce qui est déjà … hauteur pour un enfant. Le malicieux singe avait patiem… … que le petit l'eût presque atteint et de cette manière il … toujours plus haut, et lorsque celui-ci fut parvenu aux plus hauts … le singe se mit la casquette sur la tête et grimpa de la vergue où … abord posté, jusqu'à la voile d'étaie et de là il monta jusqu'à … où il s'assid tranquillement en recommençant à déchirer la … Le singe ne parut mettre dans sa fuite que l'agilité stric… … nécessaire pour ne pas être atteint, et on le vit s'arrêter cha… quand il crut s'apercevoir que Bob était fatigué et avait l'air de vouloir renoncer à le poursuivre. Par cette manœuvre, le malin animal attirait jusqu'en haut ce pauvre garçon dont les forces commencèrent à s'épuiser, mais qui ne voulut cependant pas descendre sans avoir atteint son but, de peur de s'exposer aux moqueries des matelots. Il s'assied donc sur la vergue du perroquet pour se reposer. Les matelots, de leur côté, croyant qu'il allait descendre, retournèrent à leurs travaux et et à leurs amusemens. Mon attention était également appelée ailleurs, je regardais le changement du tribordais et j'avais déjà oublié et le garçon et le singe, lorsque tout-à-coup le nègre poussa un grand cri, qui cette fois ne ressemblait pas à une exclamation de joie. « Mon Dieu ! » s'écria-t-il, « Massa Bob se trouve sur la pomme du pavillon ! » — Je fus saisi d'un frisson en entendant ces mots, je regardais en haut et je ne fus malheureusement que trop convaincu qu'il avait dit vrai. Le garçon téméraire, qui par un court repos avait rassemblé quelques nouvelles forces, ne put résister à la tentation de continuer sa poursuite, et fut emporté par cette impulsion intérieure, si naturelle chez l'homme, qui pour obtenir quelquefois la plus vaine satisfaction, le plus léger succès, n'hésite pas à s'exposer aux plus imminens dangers. Le pauvre garçon, attiré peu-à-peu par les agaceries du singe, était monté jusqu'au faîte du grand mat, et comme je l'ai déjà dit, se trouvait sur la pomme du pavillon. C'est une petite boule de bois attachée tout au bout du grand mat, tellement éloignée du pont que la tête me tournait en regardant en haut, et je tremble encore, seulement en y pensant ; car s'il y avait du danger à y monter il y en avait bien plus encore à en descendre.

J'étais là comme frappé de vertige prêt à m'évanouir. Il faut se faire une juste idée de la position périlleuse où se trouvait cet enfant. Au-dessus et autour de lui il n'y avait que le plein air, pas le moindre objet pour se tenir ou pour s'appuyer ; en dessous il n'eut qu'un petit morceau de bois mouvant, qui, vu du pont ne paraissait pas plus gros que le bouton d'un fleuret et le haut du mat lui-même que la lame d'une épée. Témérité effrayante ! le moindre mouvement, devait lui faire perdre l'équilibre et il était infailliblement perdu ; et ce qu'il y avait de pis, c'est qu'il n'y avait pas le moindre point d'appui pour pouvoir descendre. Ses petits pieds couvraient entièrement la boule, sous laquelle il ne se trouve qu'une mince perche lisse et tellement faible qu'elle pliait sous son poids.

Tout essai pour quitter cette dangereuse position, c'était pour ainsi dire courir à une mort certaine ; car il était tout-à-fait impossible de le faire sans perdre l'équilibre et tomber sur le pont. Mais que faire ? Crier après lui pour l'instruire du grand danger où il se trouve, c'eût été commettre une grande imprudence, car il n'y avait pour lui d'autre moyen d'être sauvé, que de conserver l'impassibilité qui ordinairement est la suite de l'ignorance de la situation. Je m'imaginais que le garçon devait facilement s'apercevoir de l'immensité du péril où sa témérité l'avait exposé ; dans ma crainte pour lui, je croyais déjà le voir pâlir, trembler, et je m'attendais chaque instant à la plus épouvantable catastrophe. Je ne pus plus supporter ce spectacle, et cependant je n'osais en détourner mes yeux ; enfin ma vue se troubla, d'épais nuages m'entourèrent, mon corps tremblait comme celui d'un fiévreux, l'atmosphère me parut ténébreuse, je me croyais moi-même au bord d'un précipice et sans le savoir je me tenais cramponné au garde-fou, enfin j'avais perdu connaissance.

Peu-à-peu je repris mes sens, je regardais autour de moi comme quelqu'un qui se réveille d'un rêve ; le pont était couvert de monde. La nouvelle de l'extravagante témérité du petit *Midshipman* s'était vite répandue sur toute la frégate, et tout l'équipage, officiers comme matelots se pressèrent pour voir cet affreux spectacle. Tous étaient saisis d'effroi ! nul ne disait mot de crainte d'effrayer le pauvre garçon et de hâter sa chute ; on retenait la respiration, et c'était des yeux que l'on se consulta sur ce qu'il fallait faire, mais personne n'osait prendre un parti décisif. Le premier lieutenant avait machinalement saisi le porte-voix pour donner à Bob l'ordre de descendre ; mais à peine l'eût-il porté à sa bouche qu'il le laissa tomber, convaincu qu'il fut qu'il y avait impossibilité d'exécution. En ce moment on remarquait un mouvement extraordinaire parmi l'équipage, et l'on vit bientôt paraître un homme que jusque là je n'avais pas encore aperçu parmi les curieux. C'était le commodore ; le père de l'infortuné Bob. Il était arrivé à bord dans une petite chaloupe, et l'incident arrivé durant son absence fut cause qu'on ne s'était pas aperçu de son retour.

Le commodore était un homme à taille herculéenne, sa figure rembrunie portait l'emprunt de l'énergie. Les uns disaient qu'il n'aimait pas beaucoup son fils. Il le traitait absolument comme les autres officiers de la frégate, et si jamais une différence avait lieu, ce n'était certes pas en faveur du pauvre Bob. D'autres qui connaissaient plus près le caractère du commodore, assuraient qu'il aimait trop son fils pour le gâter en l'élevant avec trop de molesse ; il voulait le former en l'habituant aux privations et au travail dès sa tendre jeunesse ; moyen par lequel lui-même était parvenu à occuper un rang distingué dans la marine.

L'arrivée tout-à-fait inattendue du commodore donna à tous les regards une autre direction. Chacun voulait voir l'effet que produirait sur le vieux héros la situation périlleuse de son propre enfant. Mais cette curiosité ne fut guère satisfaite. La figure de ce marin éprouvé ne trahissait pas la moindre frayeur, ses traits ne changeaient pas le moins du monde, son regard était aussi résolu qu'à l'ordinaire, son front ne se déridait pas et ses lèvres, pressées l'une sur l'autre, annoncèrent la grande énergie qui l'avait toujours distingué ; bref, il était impossible de lire sur sa figure les émotions qu'il éprouvait peut-être intérieurement. Il ne fit aucune question, il ne proféra pas une parole. A peine eût-il mis pied sur le pont qu'il arracha la carabine des mains d'un marin, et couchant avec aplomb son fils en joue, il lui cria de sa voix de tonnerre, *Robert ! saute dans la mer, ou je fais feu !* — Le garçon parut hésiter à … cela et on le vit étendre ses petits bras comme quelqu'un qui a de la peine à se tenir en l'équilibre. Le commodore voyant cette hésitation lui cria une seconde fois ce terrible, *saute dans la mer !* toutefois en y ajoutant cette fois, *c'est l'unique moyen de te sauver.* — Et à peine ces paroles étaient-elles dites, que le garçon, recueillant encore une fois toutes ses forces s'élança d'un saut terrible dans l'air. Un cri général d'angoisse s'échappa de chaque poitrine. Le père seul resta impassible et ne fit pas un mouvement.

Le pauvre Bob descendit comme une flèche de cette énorme hauteur et plongea dans la mer ; mais les vagues ne s'étaient point encore fermées sur lui que déjà vingt marins, parmi lesquels plusieurs officiers, avaient également sauté par dessus le bord pour le secourir. Un second moment plein d'anxiété suivit. Enfin le garçon revint sur l'eau, il vit : il remue ses bras, et soutenu par vingt vigoureux bras, il nage vers la frégate. C'était alors un beau spectacle que de voir avec quelle impatience on l'attendait sur le pont, et malgré la sévère discipline qui règne sur les vaisseaux de guerre, elle ne put empêcher cette fois que la joie générale n'éclatât par un triple *hourrah* poussé par cinq cents marins à l'arrivée du pauvre Bob.

Jusque là le commodore n'avait pas cessé un instant de … sa contenance ; mais dans ce moment solennel, où tous les regards étaient de nouveau fixés sur lui, il devint tout-à-coup d'une pâleur effrayante. Il voulut s'éloigner, mais ses genoux le lui refusèrent ; il chancela, et il serait infailliblement tombé à la renverse sans le nègre qui était accouru pour le soutenir. On le porta dans sa cabine, et par les soins que le médecin lui prodigua il reprit bientôt ses sens. Aussitôt qu'il fut un peu revenu à lui, il fit mander son fils Robert et il se passa bien une heure avant qu'on le vit sortir. La leçon dût être sévère, car lorsque le petit *Midshipman* reparut parmi ses camarades il avait encore les yeux noyés de larmes. Il nous embrassa tous. Je lui disais lorsqu'il vint à moi, Mon cher ami vous devez maintenant deux fois la vie à votre père.

dus de leurs fonctions, par les Etats Députés ou par le commissaire du roi, pour un temps qui ne dépassera pas les six semaines. La démission de ces fonctionnaires appartient exclusivement à S. M., qui fera entendre les parties et consulter les Etats députés.

Le *Handelsblad* de ce matin, dit qu'il n'a pas pu en croire ses yeux, lorsqu'il a lu dans la lettre par laquelle le ministre de la justice annonce aux Chambres que le gouvernement retire le projet de loi sur les conflits, « que l'on s'occupe d'un nouveau »projet tendant à maintenir la jurisdiction administrative. »

Le *Handelsblad* prétend qu'une semblable jurisdiction est opposée à la Loi Fondamentale.

Nous voyons avec peine, une feuille qui attache un si grand prix à passer pour l'organe de l'opinion publique en Hollande, émettre un jugement qui dénote une ignorance complète de notre organisation intérieure. Il se peut, que l'auteur de l'article du *Handelsblad* soit assez étranger aux premières notions de notre droit public administratif, pour avoir cru rêver en apprenant que le gouvernement songe aux moyens de conserver intacte la jurisdiction contentieuse (*administrative* REGTS, et non REGTERLIJKE *magt*) des corps administratifs, mais cette fois-ci, du moins, l'opinion des gens instruits et sages, opinion qui ne se forme pas à la légère, et la seule, en définitive, dont les hommes placés à la tête du gouvernement doivent tenir compte, ne ratifiera pas, on peut en être certain, l'opinion de celui dont le *Handelsblad* se fait l'organe ce matin.

Lors de la présentation du projet de loi, annoncé de la part du gouvernement, il sera du devoir du ministre de prouver, combien on se trompe en croyant que notre Constitution s'oppose à l'existence d'une jurisdiction administrative. Pour le moment il suffira de rappeler au *Handelsblad*, qu'entre autres, les matières de garde communale, de milice, de contributions directes et de poldres, sont des objets administratifs à l'égard desquels il existe une jurisdiction spéciale.

La mort du ministre des finances Humann et la nomination de son successeur occupent beaucoup les journaux parisiens. On est généralement d'accord pour reconnaître que M. Lacave-Laplagne est un homme fort capable et que personne mieux que lui, dans le parti ministériel, ne pourrait remplacer M. Humann. On sait qu'il avait fait partie du ministère Molé que l'on appelle en France, le ministère du 15 avril.

Deux obstacles s'offraient d'abord à sa nomination : il était administrateur des biens de M. le duc d'Aumale, et il n'aimait pas trop quitter une fonction durable, pour la place si transitoire de ministre. Cet obstacle a été levé. M. Lacave reprendra ses premières fonctions s'il vient à quitter les finances.

Le second obstacle, c'est que M. Lacave était rapporteur du budget, que son rapport était fait, qu'il l'avait lu à la commission et qu'il avait été approuvé. Or, dans ce rapport il avait blâmé certaines mesures, refusé certaines allocations.

On est curieux de savoir quelle modification l'accession de M. Lacave apportera à la politique ministérielle. Le *Temps* répond : aucune. Le ministère, dit ce journal, n'a pas une politique qui lui soit propre, et M. Lacave, sur l'emprunt, sur les moyens de faire face à l'exécution des chemins de fer, ne sera pas plus embarrassé de s'arranger, qu'avec le recensement qu'il a combattu et les fortifications qu'il n'a pas approuvées.

Il paraît, du reste, que le roi espère trouver en M. Lacave un homme plus traitable que ne l'était son prédécesseur. M. Humann avait persisté jusqu'au bout à ne soumettre son travail qu'au conseil des ministres et à ne céder qu'aux raisons de la majorité. Ses collègues même, qui ne le maniaient pas à leur aise, et avec lesquels il avait souvent des discussions assez vives, ont été charmés, dit-on, du refus de M. Passy et de l'acceptation de M. Lacave.

Un journal de Paris s'énonce ainsi au sujet de l'entrée dans le cabinet du nouveau ministre des finances :

« M. Lacave-Laplagne donne seulement une couleur plus prononcée au cabinet actuel. Le 29 octobre se recrute dans le 15 avril ; il y cherche un nouvel appui. M. Lacave-Laplagne n'est pas une force par lui-même, mais nous croyons pourtant qu'il en donne au ministère auquel il s'allie. Il désarme sans doute cette portion des conservateurs qui ont dit à M. Guizot qu'il pourrait avoir leurs votes, mais jamais leur estime. Ils imiteront M. Lacave-Laplagne, et par confiance en lui ils pardonneront à M. Guizot, puisque M. Lacave-Laplagne lui a pardonné.

M. Molé va se plaindre que M. Guizot lui ait volé son ministre des finances, après lui avoir déjà pris son garde-des-sceaux et suborné son ministre de l'instruction publique. M. Molé a raison; l'entrée de M. Lacave-Laplagne au conseil, rend l'ex-président du 15 avril beaucoup moins nécessaire. Dans le cabinet du 15 avril, c'est bien plus le ministre des finances que celui des affaires étrangères que l'on a regretté.

M. Lacave-Laplagne, nous le croyons, consolide le ministère du 29 octobre à la cour, et même à la Chambre... jusqu'après les élections.

La *Gazette de France*, hostile, du reste, comme on sait, à la dynastie régnante, contient à ce sujet l'article suivant:

M. Lacave-Laplagne. — M. Humann.

On disait hier à la Chambre que M. Lacave-Laplagne était *ministre par apoplexie foudroyante*. Le mot est d'une grande justesse. M. Lacave-Laplagne, intendant de la maison d'Orléans, n'a eu ni à accepter, ni à refuser le ministère ; il l'a subi.

Quant à M. Humann, on pourrait dire que l'apoplexie qui l'a frappé n'est pas une cause, mais un effet.

La véritable maladie dont M. Humann est mort, c'est la maladie de nos finances.

Obligé, en sa qualité de ministre, de trouver des recettes pour faire face à des dépenses qu'il ne pouvait empêcher de s'accroître, et de trouver des expédiens pour suppléer à l'insuffisance des recettes, tous ceux qui étaient admis à son intimité savent dans quelles amères tribulations se consumaient ses nuits et ses jours. Le recensement surtout lui a causé de cruelles douleurs.

Obligé à cette mesure, dont il ne se dissimulait pas la violence et l'illégalité; forcé de laisser faire des circulaires pour dire qu'il ne s'agissait pas d'augmentation d'impôts, quand il savait que c'était le but réel de la mesure, et quand il le déclarait lui-même aux assemblées ; enfin, portant la responsabilité de tous les malheurs occasionés par cette exécution des contribuables, il éprouvait un chagrin profond qui est honorable pour sa mémoire. Il disait à un député, quelques jours avant sa mort : *Nous nous engageons dans un gouffre que personne ne pourra combler*. C'est la vue de ce gouffre qui a brisé sa vie. Il a été tué par le recensement, par les fortifications, par le déficit, par la dilapidation chaque jour croissante des revenus publics ; il est mort la tête sur son portefeuille ; on peut ajouter son nom à la liste des hommes de valeur que les impossibilités du système ont enlevés à la France, et cette liste n'est pas close!

Des lettres de Batavia annoncent que M. [illegible] van Schoor, chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais, membre du conseil des Indes-Néerlandaises, est mort le 16 décembre 1841, dans ladite ville.

— Un lithographe de Rome, M. [illegible], vient d'appliquer à la pierre lithographique le procédé photographique de M. Daguerre. Au moyen d'une préparation particulière qu'il a découverte, il est parvenu non seulement à fixer sur la pierre les images photographiques, mais encore à pouvoir en tirer des épreuves par les moyens ordinaires de son art. Les premiers essais ont été faits sur une étoile (la nébuleuse d'Orion), reçue dans le champ d'un télescope et transportée sur la pierre. Quelques-unes des épreuves ont été envoyées à M. Arago, à Paris, qui les a trouvées fort satisfaisantes. L'auteur de cette découverte travaille à donner à son invention le degré de perfectionnement dont elle est encore susceptible.

— La mine de vif-argent qui, vers le milieu de l'année dernière, a été découverte aux environs de Beravezza, près de Pise, est en pleine exploitation, et ses produits s'augmentent de jour en jour. La quantité de mercure extraite pendant le mois de mars dernier a dépassé six mille livres. Le grand duc vient de visiter en détail cette mine ; il a témoigné aux administrateurs sa satisfaction de leur zèle, et il leur a annoncé qu'une commission composée de géologues et de chimistes distingués, italiens, français, anglais et allemands, sera incessamment chargée de rechercher les autres mines de vif-argent qui, selon des traditions, doivent exister dans la contrée.

— Un beau fait d'armes vient de se passer à Alger :

Vingt-deux soldats français sont assaillis en plaine par trois cents cavaliers arabes. Le chef des soldats français était un sergent nommé Blandan. L'un des Arabes, croyant à l'inutilité de la résistance d'une si faible troupe s'avance et somme Blandan de se rendre ; celui-ci répond par un coup de fusil qui le renverse. Alors s'engage un combat acharné. Blandan est frappé par trois coups de feu ; en tombant il s'écrie : « Courage, mes amis, dé»fendez vous jusqu'à la mort. » Tous ont été fidèle à la noble voix de leur héroïque chef; mais bientôt il n'en resta debout que cinq, incapables même de manier leurs armes, et cherchant encore cependant à défendre leurs camarades blessés. Ces braves ont été enfin délivrés par un détachement venu à leur secours.

Un des cas soulevés par les traités sur le commerce des noirs vient d'être porté devant le tribunal de première instance de Brême, ville libre et ancienne ville anséatique. Un navire brémois, *le Jules-Edouard*, parti de la Havane, avait été capturé sur la côte occidentale d'Afrique par le croiseur anglais *le Persian*, sous la prévention de faire la traite, et envoyé au port de Brême pour y être jugé par ses tribunaux nationaux. Le tribunal de Brême n'a pas jugé la prévention suffisante, et a renvoyé les accusés brémois des fins de la plainte. Le commandant du croiseur anglais a été condamné à tous les dépens. Les dommages et intérêts qui seront liquidés ultérieurement seront, dit-on, considérables, et il est très-probable que le gouvernement anglais attaquera le jugement sur cette partie qui est seule soumise à l'appel. Voici le jugement qui suit les considérans :

« Le tribunal déclare que les prévenus sont renvoyés de l'accusation portée contre eux pour violation de la loi pénale du 20 février 1837 et des traités de juillet 1838, le navire *Jules-Edouard* et la cargaison seront mis immédiatement à la disposition du capitaine Siedenburg. Thomas-Edward Symonds (le capitaine anglais) qui a arrêté, comme commandant du sloop *Persian*, *le Jules Edouard* et l'a envoyé dans le port de Brême, est condamné à tous frais et dommages-intérêts envers les prévenus ainsi qu'envers Charles Ting. La liquidation aura lieu ultérieurement.

»Il sera adressé une sommation à Thomas Edward Symonds pour assister à ladite liquidation, qui sera faite par le tribunal. Aux termes de cette sommation, il devra paraître en personne ou par fondé de pouvoir devant le tribunal, dans un délai déterminé, sous peine d'être déchu de toute exception contre le montant des frais et dommages-intérêts qui seront réglés par le tribunal. Les mandataires des autres parties intéressées devront assister pour la garantie de leurs intérêts. Le présent jugement sera porté à la connaissance des prévenus et des mandataires de Charles Ting dans un supplément au journal hebdomadaire de la ville de Brême et de la *Gazette de Brême*. Le tribunal supérieur devra également faire signifier le présent jugement à Thomas Edward Symonds, et on lui déclarera que, faute par lui de se présenter dans un délai déterminé pour assister à la liquidation des frais et dommages-intérêts, le jugement sera considéré comme valablement signifié.

»Fait par le tribunal supérieur, à Brême, le 15 avril 1842. »

(*Suivent les signatures.*)

— On lit dans le *Journal du Lloyd Autrichien* :

« Nous avons annoncé dans notre feuille du 3 de ce mois, que le vaisseau autrichien *le Pilade*, capitaine Alexandro Florio, était arrivé avec plusieurs espèces de marchandises provenant du déchargement du vaisseau le *Bengalore*, arrivé en janvier à Suèz. La cargaison de ce vaisseau consistait en 400 tonnes de charbon de-terre, 2000 sacs de riz, 30 caisses de vin, 30 caisses d'eau-de-vie, 46 caisses de thé, 6 caisses de cigares, 76 caisses d'indigo, 50 caisses de tamarins, 1 caisse d'étoffes de soie, 2 caisses de Nankin, 120 balles de sacs vides et 21 balles de toile à voile. On peut conclure d'après les objets de ce chargement qu'il était principalement destiné à alimenter de combustible les bateaux à vapeur qui font le service entre Calcutta et Suèz et à fournir les magasins de ces bateaux à Suèz d'objets d'une autre utilité.

»Ainsi que nous l'avons annoncé, il est arrivé ici un envoi d'indigo et de tamarin, et bien que ce ne soient pas les premières marchandises des Indes arrivées chez nous par cette voie ; cependant, comme prémices d'une nouvelle période, notre marché doit se réjouir en les voyant paraître. On doit se rappeler que le vice-roi d'Egypte avait déjà fixé son attention sur ce commerce en 1818 ou 1819, et qu'à cette époque nous tirions d'Egypte des parties considérables de gingembre, de [illegible] tres produits des Indes.

»Le *Bengalore* a pris à Suèz un chargement [illegible] l'île Maurice et l'a payé à un taux élevé, on dit à [illegible] l'arden. C'est une agréable circonstance, car il [illegible] teux que ce prix ne diminue de beaucoup après l'[illegible] monopole et qu'alors les vaisseaux des Indes ne trou[illegible] tours à bon compte, ce qui ramènera le fret à un pr[illegible] tionné après le voyage [illegible] qui jusqu'à présent [illegible] considérable, et que [illegible] Calcutta pour Suèz [illegible] aussi élevés que pour revenir en Europe.

»On compte ordinairement 60 à 65 jours pour faire [illegible] versée ; de Bombay à Suèz, 40 à 50 jours. Le moment [illegible] pour le départ est depuis le mois d'octobre jusqu'au com[illegible] ment de février. Janvier est considéré comme la périod[illegible] favorable ; pour les retours, c'est depuis le mois de mai j[illegible] août. Cet arrangement se combine parfaitement avec [illegible] des moissons dans les Indes-Orientales, qu'on amène [illegible] marchés pour l'exportation depuis le mois d'octobre. [illegible] louvoyer sur la Mer-Rouge d'Aden à Suèz sans cour[illegible] danger, et l'on compte environ 30 à 40 jours pour [illegible] voyage. »

— Un journal belge contient l'article suivant :

L'*Observateur* nous dit : La Banque des Flandres [illegible] tituer. La grande Banque lui prête son concours. Les [illegible] tions sont ouvertes pour 2,000 actions. Nous allons [illegible] ces renseignemens.

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur la nécessi[illegible] pour Gand, ville industrielle de premier ordre d'avoir [illegible] toutes ses rivales en Europe une Banque cumulant [illegible] opérations de dépôt, d'escompte et de circulation. Des cir[illegible] ces que nous ne cherchons pas à pénétrer paraissaient d[illegible] an faire avorter ce projet déjà presque réalisé. Mais nou[illegible] que quelques-uns de nos compatriotes poursuivent les [illegible] tions opportunes avec une persistance de volonté qu[illegible] lasse. Par discrétion nous avons gardé le silence, craig[illegible] une publicité intempestive de nuire à la marche de ce[illegible] ciations. Aujourd'hui qu'elles sont couronnées d'un [illegible] succès, nous pouvons parler.

A cause des deux élémens qui se rencontrent dans ce[illegible] que, quelques personnes l'ont appelée anglo-belge. A[illegible] un instant cette dénomination, et nous retrouvons ce[illegible] rence heureuse dans une modification qu'elle vient de [illegible] c'est que l'élément anglais s'y est fait une part beaucou[illegible] large et que l'élément belge ou gantois peut, s'il le [illegible] balancer ou même primer l'autre.

On sait qu'il y a un *maximum* et un *minimum* de capit[illegible] lesquels la Banque pouvait se constituer. Le *maximum* [illegible] 10,000,000 fr., 10,000 actions : le *minimum* 5,000,0[illegible] 5,000 actions.

Dans la combinaison primitive, la Banque se constitu[illegible] son *maximum* que les Anglais répartissaient de la mani[illegible] vante :

5,000,000 à prendre par eux définitivement.

3,000,000 qu'ils s'étaient réservés.

2,000,000 abandonnés à la souscription.

On voit qu'ils avaient une prépondérance effrayante [illegible] Société des actionnaires. Voici la combinaison nouvelle [illegible] que se constitue avec le *minimum* de 5,000,000 sur les[illegible] Anglais se sont engagés seulement pour trois millions.

La Banque se présente donc devant le public avec [illegible] *mum* de capital, mais appuyée par la Société financière [illegible] puissante du pays.

D'autre part le personnel de son administration est [illegible] pouvait en former le souhait. Sur quatre administrat[illegible] compte MM. Verhaeghe-de Naeyer, Ch. Henri de Meule[illegible] Auguste de Cock, de la maison européenne, N. J. de [illegible] frères, remplaçant M. Ch. Peeters. Tout en regrettant [illegible] mier, on ne peut qu'applaudir au choix de son success[illegible] ne fait pas l'éloge de ces noms, on les cite. Nous mêmes [illegible] avons les premiers indiqué, il y a un an, l'homme entour[illegible] grande popularité dont nous regrettions alors l'absen[illegible] les administrateurs.

La Banque des Flandres se présente ainsi devant le pu[illegible] toutes les garanties d'ordre, de prudence, de sagesse [illegible] tout le prestige de la force financière qu'elle trouve dans [illegible] de la Société générale.

Cette Société qui a à sa disposition d'énormes capitaux [illegible] depuis son établissement par le roi Guillaume, n'a cessé [illegible] tifier son titre *pour favoriser l'industrie nationale*, aussi bi[illegible] le financier supérieur qui la préside actuellement, se [illegible] duits avec la naissante institution gantoise avec le plus [illegible] vouement et le plus noble désintéressement.

On assure que non seulement, la Société-Générale s'e[illegible] gée de garantir la souscription qui sera ouverte pour [illegible] le *minimum*, mais que, par continuation, elle lui pr[illegible] appui et le concours de ses capitaux.

Nous croyons que le résultat ultérieur de ces rapports [illegible] consistera dans l'admission comme écus des billets de la [illegible] des Flandres, dans les caisses de la Société-Générale [illegible] conséquent dans les caisses de l'état.

Nous disions tout-à-l'heure que la position mutuelle [illegible] ment anglais et belge dans la réunion des actionnaires se [illegible] beaucoup plus favorablement que dans la combinaison [illegible] tive, celle de la constitution sociale avec le *maximum*, [illegible] laissait à la Belgique que la faculté de concourir pour [illegible] Cependant, en admettant l'hypothèse la plus désirable [illegible] dire que la souscription ouverte des 2,000 actions soit [illegible] ment acquise par des Belges, il en résulterait encore [illegible] minorité de 2/5es contre 3/5es.

Il faudrait donc, pour niveler au moins les posi[illegible] non seulement la souscription fût remplie par le pays [illegible] par la ville, mais qu'on se servît de la faculté de [illegible] mille actions successives le *minimum* actuel et d'arriver [illegible] millions. Ce serait répondre noblement à la sympathie [illegible] ciété-Générale ; ce serait aussi apprécier, comme doit [illegible] ville de l'importance de la nôtre, une institution qu[illegible] Gand une véritable conquête industrielle.

Extérieur.

BAVIÈRE.

On mande de Munich, à la date du 24 avril :

« Attendu l'absence de S. M. le roi, la fête des [illegible]

... St.-Georges n'a pas été célébrée aujourd'hui et n'aura ... le 8 décembre.

... est arrivé de ... jeudi dernier ..., et ... vendredi matin son voyage par le chemin de fer.

... une grande activité dans les ateliers de nos artistes ... partira bientôt deux grands tableaux destinés à S. M. l'empereur de Russie. Pierre Hess est nommément occupé à terminer ... tableau riche en personnages, représentant *la défense de* ... et Monten travaille à la représentation *du Camp de manœuvres près d'Augsbourg*. Kaulbach, qui a terminé les cartons ... *destruction de Jérusalem*, apprête le tableau, sur la toile ... les esquisses sont déjà dessinées. Il en est de même d'autres artistes de cette ville qui préparent de grands ouvrages pour ... exposition qui aura lieu en 1844 dans le local nouvellement ... à cet effet. »

SAXE-ALTENBOURG.

... écrit d'Altenbourg, le 24 avril :

... aujourd'hui le duc régnant et son épouse ont célébré avec ... de pompe, le jubilé de 25 ans de leur union matrimoniale. Les fêtes données à cette occasion, ont été embellies de ... présence de S. A. R. le prince royal de Hanovre, arrivé ici le ... qui paraît devoir faire chez nous un long séjour. Le public ... toujours d'opinion que le voyage du prince royal de ... n'a d'autre but que son mariage avec la princesse Marie ... aînée de LL. AA. »

PORTUGAL.

... journaux de Londres publient des nouvelles de Lisbonne, ... date du 18 avril. Les négociations entre lord Howard de ... et le duc de Palmella, au sujet de la conclusion d'un ... de commerce, n'étaient pas encore arrivées à leur terme. ... prince nouveau-né avait été baptisé solennellement le 17, à ... chapelle royale du palais de Necessidades. Mgr. Capaccini, ... procuration du pape, avait servi de parrain; et la princesse ... Isabelle-Marie, de marraine. Un grand banquet avait été donné ... au prélat; à ce banquet avaient assisté les ministres ... étrangers, les ministres portugais, le duc de Palmella et les ... membres de la maison de la reine. A l'occasion de ce baptême, ... avait décerné la grand'-croix de l'ordre du Christ à Mgr. Capaccini. La ville avait été illuminée, mais le mauvais temps ... empêché que l'illumination fût brillante. Le jeune prince ... reçu sur les fonts baptismaux les noms de Jean-Grégoire, ... etc. La reine l'avait créé duc de Béja.

... cabinet était toujours incomplet, M. Rodrigo de Fonseca ... continuant à refuser le portefeuille des affaires étrangères.

... bâtimens français le *Iéna*, vaisseau de ligne, et l'*Africaine* frégate, étaient partis pour la Méditerranée.

ESPAGNE.

Nous avons des correspondances de Madrid, en date du 21 ... elles renferment peu de nouvelles importantes. Les budgets de divers ministères ont été soumis à la Chambre des Députés; ils ne tarderont pas être discutés. Ainsi que l'on devait s'y attendre, l'existence de bandes factieuses en Catalogne a fourni à ... l'occasion d'interpeller et d'attaquer le ministère dans ... congrès. Les ministres ont dit que des mesures énergiques ... ont été adoptées et continueraient d'être prises pour la dispersion de ces bandes inquiétantes. Il paraît, d'après les correspondances de Barcelonne du 21 que le lieu de la retraite de ... est encore ignoré malgré les battues multipliées faites par ... garde nationale et la troupe. Quelques rassemblemens d'ouvriers dans plusieurs villes ont appelé l'attention du gouvernement sur la propagation du principe dangereux de la coalition. ... tout l'autorité a montré beaucoup d'énergie et les choses ... ont pas été aussi loin qu'on pouvait le craindre.

Le président du conseil a réduit à leur juste valeur, dans la séance du 21, les exagérations parlementaires de M. Mota qui voulait faire croire à la complicité du gouvernement français ... menées de 40 contrebandiers de la haute Catalogne. L'opposition paraît vouloir aller jusqu'aux dernières limites de l'absurde.

ANGLETERRE.

La *Gazette de Londres* annonce que S. A. R. le prince Albert ... 11e de dragons légers, a été nommé colonel du régiment ... *Scots' Fusilier Guards*, en remplacement du général comte ... Ludlow, décédé. Le lieutenant-général sir A. B. Clifton, a été nommé colonel du 11e de dragons-légers. S. A. R. le prince George de Cambridge a été nommé colonel du 17e de dragons légers.

— Dans la Chambre des Communes, séance du 26 avril, M. ... Johnstone a fait un nouvel effort pour entraver la marche du gouvernement, dans l'affaire de l'*Income tax*, en proposant de ... réviser au préalable les lois relatives au droit de succession. Sir Robert Peel a combattu la motion présentée à cet effet par M. Johnstone. Après quelques débats cette motion a été rejetée par 221 voix contre 77.

— L'émigration d'Irlande pendant cette année doit être énorme. Du port de Cork seul, il a appareillé depuis le 10 mars, 18 navires ayant à bord 3,690 passagers. Voici leur destination : St.-John's 1542; Québec, 1,211; New-York 733; St.-Andrews ... Plusieurs autres navires partiront de Cork avant la fin de la saison.

— L'*Atlas* publie la liste suivante des gouverneurs des Indes, depuis 1758 jusqu'à nos jours :

Le colonel R. Clive, depuis juin 1758 jusqu'à janvier 1760; ... Holwell, janvier 1760 — juillet 1760; H. Vansittart, juillet 1760 — novembre 1764; J. Spencer, décembre 1764 — mai 1765; lord Clive, mai 1765 — janvier 1767; Henri Vereist, janvier 1767 — décembre 1769; J. Cartier, décembre 1769 — avril 1772; Warren Hastings, april 1772 — février 1785; sir ... Macpherson, février 1785 — septembre 1786; le marquis de Cornwallis, septembre 1786 — octobre 1793; sir J. Shore, octobre 1793 — mars 1798; le marquis de Wellesley, mai 1798 — juillet 1805; le marquis de Cornwallis, juillet 1805 — octobre 1805; sir G. Barlow, octobre 1805 — juillet 1807; le comte de Minto, juillet 1807 — octobre 1813; le marquis de Hastings, ... 1813 — janvier 1823; lord Amherst, août 1823 — avril 1828; lord W. Bentinck, juin 1828 — mars 1836; le comte d'Auckland, mars 1836 — octobre 1841; lord Ellenborough, octobre 1841.

— Des interpellations ont eu lieu dans la Chambre des Communes, séance du 26 avril, au sujet des émigrés de Port-Natal. Le colonel Fox demande des copies ou des extraits des renseignemens officiels reçus récemment par le gouvernement de S.M., du Cap de Bonne-Espérance, au sujet des présentes relations de la colonie avec les *boers* (fermiers) indépendans qui se sont établis à Port-Natal, de même qu'au sujet du traitement essuyé par les indigènes de l'Afrique du sud par lesdits *boers*. Il demande également communication des instructions qui auraient pu avoir été expédiées à cet égard, au gouverneur du Cap de Bonne-Espérance, par le gouvernement de S. M. Le colonel désire savoir aussi si le gouvernement a l'intention d'admettre l'indépendance de ces *boers*, ou bien de leur permettre de former une union (*connexion*) avec quelque nation européenne.

Lord Stanley (secrétaire d'état pour les colonies) :

« La motion de mon honorable ami se rapporte à l'incident le plus singulier qu'il y ait dans l'histoire moderne. Une classe d'individus, principalement d'origine hollandaise, dont le nombre varie de 4 à 10 mille, y compris des femmes et des enfans, ayant été pendant long-temps de paisibles sujets du gouvernement britannique, mais se plaignant de ne pas être suffisamment protégés ou bien de ne jouir d'aucune protection, a émigré en masse parmi des tribus africaines hostiles, s'est établie dans une position éloignée, et s'est déclarée indépendante. Cette émigration a eu lieu en 1837. La cause en fut d'abord, que ces individus étaient extrêmement mécontens de l'abolition de l'esclavage dans la colonie du Cap, et du montant de l'indemnité qui avait été accordée; ensuite ils étaient très-mécontens (car ce sont des sujets quelque peu ingouvernables) de ne pouvoir plus long-temps se livrer avec les Cafres à une guerre de rapine sur les frontières. Un terme ayant été mis à cette guerre qui a coûté beaucoup de sang et de maux, ils se sont plaints du manque de protection, et ont émigré à Natal, contrée ouverte et inculte, à 600 milles de la partie la plus rapprochée de la colonie du Cap. Voilà où en était l'affaire, lors des dernières nouvelles. Le Port-Natal n'est pas un port sûr et commode; il ne convient nullement au commerce; cette localité étant à 600 milles de la colonie du Cap, il n'y avait pas de motifs pour encourir la dépense ou l'inconvénient d'y établir une seconde colonie. Cependant les droits qu'invoquent les *boers* à l'indépendance, sont tels qu'aucun gouvernement ne saurait les admettre. Comme ils ont occupé un territoire sur lequel le gouvernement britannique exerce le droit de souveraineté, on n'a pu leur permettre de traiter avec des nations indépendantes, ou bien de traiter comme nation indépendante avec des tribus voisines en alliance avec le gouvernement britannique. Il a été déclaré très-formellement qu'il est impossible d'admettre de pareilles prétentions. De plus, il serait du devoir du gouvernement de S. M. de protéger des tribus amies, contre toute hostilité de la part des *boers* qui ont émigré. Il paraît d'après les dernières nouvelles que des troupes étaient stationnées à une distance considérable des frontières du Cap, du côté est de la frontière des Cafres, pour protéger et les Cafres contre les *boers* émigrés, et les *boers* contre les Cafres. L'ordre a été donné d'occuper Port-Natal militairement; mais il n'y a pas de danger de quelque collision entre les troupes de S. M. et les *boers*. Les dernières nouvelles portent qu'il règne de graves dissensions parmi les *boers* eux-mêmes; j'espère qu'ils reconnaîtront la folie de se soustraire à la protection du gouvernement britannique, et du danger et des difficultés de leur position sur un territoire ouvert, et exposé constamment aux incursions hostiles et qu'ils rentreront dans le devoir. Je le répète, le gouvernement de S. M. ne permettra nullement que les droits des tribus amies soient attaquées; il ne permettra nullement que les *boers* émigrés se mettent sous la protection de quelque nation européenne. Quant aux documens qui ont été demandés, je crois qu'il est juste que ceux qui sont d'un caractère historique, soient déposés sur le bureau de la Chambre, mais je ne pense pas qu'il convienne de rendre publiques des instructions envoyées récemment et ayant trait à des transactions qui ne sont pas encore complètes. Je m'oppose aussi à appeler les *boers indépendans*; mais si mon honorable ami veut changer sa motion de manière à faire disparaître mes objections, j'y acquiescerai volontiers. »

Lord John Russell fait remarquer, au sujet de la situation actuelle de la colonie, des circonstances qui sont satisfaisantes. L'une est que les Cafres ne sont pas engagés dans des hostilités avec nos troupes ou avec nos colons; par l'effet de leur propre faiblesse, de l'influence de missionnaires et des attaques des *boers*, ils avaient été l'année dernière, avec les autorités du Cap dans des relations plus amicales que quelque temps auparavant. L'autre circonstance est que les *boers* étant hors d'état de contracter une union avec quelque pays européen, ou d'établir un gouvernement séparé, sentiraient de plus en plus le besoin de relations commerciales avec le Cap de Bonne-Espérance. Lorsqu'ils ont demandé à être admis sur le pied de peuple indépendant, on a refusé de reconnaître leur pavillon, et l'inconvénient de ce refus amènera probablement bientôt l'aplanissement des différends actuels entr'eux et le gouvernement britannique. Le noble lord demande ensuite s'il est vrai qu'un régiment ayant été envoyé du Cap aux Indes, et n'ayant été remplacé que par un demi-régiment de Ste-Hélène, la garnison du Cap ait été affaiblie d'autant ?

M. Hume demande si Port Natal a jamais été réclamé comme colonie britannique, avant que les *boers* s'y fussent établis ?

Lord Stanley : Il est vrai qu'une partie d'un régiment a été envoyée de Ste.-Hélène au Cap, pour remplacer un régiment transféré du Cap aux Indes. Le nombre de troupes au Cap doit dépendre de circonstances; aujourd'hui on n'a pas l'intention d'y envoyer plus de troupes que celles que j'ai mentionnées. Quant à Port Natal, c'est la partie d'un territoire sur lequel le gouvernement britannique exerce des droits de souveraineté, mais il n'avait pas été occupé avant l'émigration des *boers*.

Le colonel Fox fait remarquer que le gouvernement britannique a hérité des droits du gouvernement hollandais, et possède en conséquence la souveraineté de Port Natal.

La motion est alors retirée et il en est rédigée une autre d'après les vues de lord Stanley. Cette motion modifiée est adoptée.

— L'affaire du Texas a été agitée dans la Chambre des Communes, séance du 26 avril. En réponse à une question de M. O'Connell, sir Robert Peel a dit :

« Il y a trois traités conclus entre l'Angleterre et le Texas. Le premier se rapporte aux relations commerciales, le second à l'extinction de la traite et le troisième à la garantie de certains emprunts entre le Texas et le Mexique, qui ont été effectués par la méditation de la Grande Bretagne. La ratification de ces traités est fixée au 1er août prochain. Bien qu'aucune ratification n'ait encore eu lieu, on a reçu la nouvelle que le traité de commerce était ratifié, et qu'il avait été expédié en Angleterre, signé par les autorités constituées du Texas. J'ai tout lieu de croire que le Sénat du Texas s'est rallié au traité pour l'extinction de la traite, et l'autre traité a été également signé; en conséquence, il sera ratifié par l'Angleterre, suivant ses engagemens avec le Mexique, à l'époque fixée. J'ai des raisons de croire d'après les dernières nouvelles du Mexique, que les traités seront tous ratifiés le 1er août, ou bien avant cette époque. »

M. O'Connell : J'ai une autre question à adresser au très-honorable baronnet; elle regarde la conduite qu'aurait tenue le ministre britannique, au Mexique. Il paraît, d'après les feuilles publiques, qu'une proposition a été faite à S. Exc. Santa-Anna, président du Mexique, par M. Hamilton qui a récemment été autorisé à servir d'agent des Texiens dans ce pays, et qu'une somme considérable a été offerte par lui au Mexique, à titre d'indemnité pour l'indépendance du Texas, et une autre somme, à Santa-Anna lui-même, à titre de pot-de-vin. Il a été dit que cette offre avait été faite par l'intermédiaire du ministre britannique à Mexico, qui se chargeait aussi de transmettre la réponse. Je désire savoir de la part du très-honorable baronnet, s'il a reçu du Mexique des renseignemens pour disculper le ministre britannique de toute participation à cette transaction ?

Sir Robert Peel : « J'ai lu, il y a trois ou quatre jours, une dépêche du ministre britannique au Mexique, donnant des détails de la transaction dont parle le préopinant. Dans cette dépêche, le ministre britannique déclare qu'une personne qu'il n'avait pas besoin de nommer lui avait demandé de remettre la lettre à Santa-Anna, et qu'il avait tout lieu de croire que cette lettre avait trait à quelqu'autre affaire. Il en ignorait parfaitement le contenu, et lorsqu'on l'eût informé de l'affaire à laquelle la lettre se rapportait, il a écrit immédiatement au secrétaire pour les affaires étrangères, exprimant son vif regret d'avoir été l'intermédiaire d'une pareille communication. Je crois très-sincèrement que le ministre britannique au Mexique, ne mérite absolument aucun blâme dans cette transaction. Jamais il ne se serait chargé de la lettre, s'il avait pu en soupçonner le contenu, le moins du monde. »

La Chambre de Commerce de Bristol vient d'adopter à l'unanimité une pétition à la Chambre des Communes, en faveur des mesures financières du gouvernement, et elle a envoyé une copie de cette pétition accompagnée d'une lettre, à sir Robert Peel. Voici la réponse de ce ministre, adressée au président de la Chambre :

« *White-Hall*, le 23 avril.

» Monsieur, j'ai eu la satisfaction de recevoir votre lettre du 21 de ce mois, accompagnée de la copie d'une pétition à la Chambre des Communes. Cette pétition adoptée sans aucune voix opposante, approuve cordialement le principe général et le but des mesures financières et commerciales qu'il a été de mon devoir, de la part du gouvernement de S. M., de proposer au Parlement. Elle expose la nécessité de faire un effort vigoureux pour combler le déficit dans les revenus, et pour soutenir le crédit public du pays; et elle émet le confiant espoir des pétitionnaires que, si le parlement sanctionne les mesures que j'ai proposées, il en résultera de grands avantages pour les intérêts commerciaux de ce pays. Un pareil témoignage en faveur de ces mesures, et de pareilles assurances d'appui cordial, sont très-agréables et très-encourageans pour les conseillers de S. M. Ce fut ma confiance dans l'esprit public (dont cette pétition est un exemple), qui m'a toujours porté à entretenir l'intime espoir de réussir finalement, et la solide croyance que ce grand pays se soumettrait avec joie à une taxe, inaccoutumée, et, dans des circonstances ordinaires, impopulaire, plutôt que de supporter le mal et la honte de déficits continus et croissans dans les revenus publics, après 25 années de paix générale en Europe.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, » R. PEEL.

» *A M. John Vining, Esq.* »

FRANCE.

On écrit de Paris, le 28 avril :

La Chambre des Députés continue ses discussions sur le projet de loi relatif aux chemins de fer.

Parmi les membres qui ont considéré le projet au point de vue de la stratégie militaire et commerciale, se trouve M. Schauenburg, qui a trouvé insuffisantes les mesures proposées par le gouvernement. Nous remarquons le passage suivant dans le discours de ce député :

» L'Europe entière est entrée déjà, depuis cinq ou six ans, dans la voie de construction des chemins de fer; partout on a mis la main à l'œuvre, partout certains résultats sont déjà acquis; partout les résultats qui sont à acquérir encore sont prochains et seront certainement obtenus, et vous devez en tenir compte, de la manière la plus sérieuse, dans les résolutions que vous avez à prendre.

» Aujourd'hui vous avez autour de vous, soit sous le rapport de stratégie militaire, soit sous le rapport de stratégie commerciale, une immense base d'opération qui vous embrasse circulairement : cette base suit l'arc que dessinent les points les plus importans de l'Europe, Hambourg, Berlin et Vienne. C'est de cette base que l'Europe fait rayonner vers vous des lignes offensives pour votre territoire et pour les intérêts de votre commerce. Ainsi, on arrive vers vous simultanément; ce ne sera peut-être pas dans le même jour, à la même heure que vous serez atteints partout; mais la différence de temps sera si peu de chose, que je puis dire qu'on arrivera sur vous en même temps et partout.

» Eh bien, quand l'Europe se met en mesure, quand elle y est pour ainsi dire, quand vous avez à peine le temps d'arriver encore avec elle là où sont les plus grands intérêts de votre commerce, de votre sûreté territoriale, je demande si on peut venir vous proposer, comme un système suffisant de protection commerciale et de défense nationale, l'exécution d'une seule ligne de chemins de fer en concentrant sur un point toutes vos ressources ? Croyez-vous sincèrement que c'était là le moyen de répondre à ce qui se fait autour de vous et contre vous ?

» Il est palpable aujourd'hui que le mouvement général de l'Europe se porte vers vous sur plusieurs points à la fois par des lignes stratégiques tracées, et que ces points sont les plus importans pour vous, et sous le rapport de la guerre et sous le rapport commercial; il est donc également palpable qu'il vous importe de pourvoir en même temps à votre défense sur tous les points.

»Les puissances n'ont pas compté plus que nous sur la paix, et à aucune d'elles, sans doute, la guerre ne se présente avec de meilleures chances qu'à nous. Je ne sache pas qu'une d'elles n'ait pas à craindre la suspension de ses grands travaux par la guerre, mais je sais bien quel était le but des puissances. Elles ont voulu toutes une seule chose; elles ont eu le bon esprit de s'entendre, malgré les intérêts secondaires qui pouvaient les diviser; elles ont voulu arriver toutes en même temps sur nous; elles ont mis à profit les leçons de stratégie que nous leur avions données d'abord, et qu'elles nous ont rendues ensuite. Ainsi c'est surtout vers nos points stratégiques à la fois militaires et commerciaux qu'elles se sont dirigées.

»Aussi, messieurs, désirais-je surtout porter toute votre attention sur l'action que peut exercer sur notre avenir l'existence du réseau des lignes de chemins de fer des étrangers.

»Rien n'a arrêté les puissances dans leurs entreprises pour s'assurer cette action; aucune limite n'est venue se poser aux sacrifices de puissances qui n'ont ni la fortune ni la richesse de la France. La plus petite ne s'est pas contentée d'une seule ligne.

»Ainsi l'Autriche conduit à la fois, sur nous, sept grandes lignes secondaires; la Prusse, cinq grandes lignes; la Bavière, trois; le Wurtemberg, trois; la Hesse, deux. Il n'y a pas jusqu'au pays de Bade qui n'ait deux lignes, et toutes se rapportent à la même base dont je vous parlais tout à l'heure; toutes s'étendent sur l'Europe septentrionale et orientale, et toutes convergent vers nous.

»Il est évident que la pensée qui a présidé à ce tracé, a été conçue tout entière contre vous; qu'on en a fait en même temps un moyen d'absorber toutes les facultés commerciales de l'Europe, un moyen de se rendre maître de tous les marchés de l'Europe, surtout un moyen militaire pour nous étouffer et nous enfermer dans un pays déshérité en communications et devancé sur tous les marchés, hors le nôtre, lui-même menacé; car on s'est réservé les moyens d'arriver sur vous de tous les points à la fois, où vous pouvez être attaqués avec chance ou espérance, pour l'étranger, de nous vaincre.

»Un autre résultat est sorti, pour l'étranger, de ce grand ensemble; la Confédération germanique y a trouvé un avantage politique immense; il lui a donné l'homogénéité qui lui manquait.

»Plus on examine la combinaison du réseau des chemins étrangers, plus on y découvre l'intelligence de tous les besoins, de la stratégie militaire et de la stratégie commerciale; le but habilement poursuivi de changer, de déplacer les habitudes du commerce européen, de le diriger vers les points où sa concentration est avantageuse à l'étranger et désavantageuse pour nous.

»Ainsi, messieurs, je crois vous avoir fait voir que c'est en même temps que la menace, sous le rapport de la sûreté nationale, que la menace, sous le rapport de l'existence de nos relations commerciales, s'approche de nous et se réalise, non pas successivement, mais simultanément.

»C'est la raison décisive, à mes yeux, que j'invoque, pour demander que ce soit simultanément, en même temps que nous allions au devant de l'étranger sur tous les points où l'un de nos grands intérêts est compromis.»

Le *Moniteur* dément la mort du lieutenant-général Heymès, annoncée par plusieurs journaux.

— Nous lisons dans *le Moniteur Parisien*, toujours fort au courant de ce qui se passe à l'hôtel de Courcelles:

«Aujourd'hui la reine, Mme Adélaïde, les princes, le roi et la reine des Belges sont allés visiter la reine Christine, à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. Le même motif avait réuni à l'hôtel de la rue de Courcelles une foule de personnages espagnols. La réception a duré depuis une heure jusqu'à cinq.»

— Nous avons annoncé que la commission du budget avait résolu la question du port d'Alger. Le projet que le gouvernement a adopté et auquel la commission a donné la préférence est celui de M. Bernard ingénieur de la marine.

Ce projet diffère de ceux de M. Raffeneau de l'Ile et de M. Poirel. Il est moins vaste que le premier; il est plus étendu que le second. Il a l'avantge de coûter beaucoup moins que le projet de M. Raffeneau et de ne pas dépasser considérablement la dépense que nécessiterait le plan de M. Poirel.

On évalue que moyennant 12 millions le port de M. Bernard pourra être achevé. Ce port sera en état de contenir 15 à 20 vaisseaux de ligne et 2 à 3000 bâtimens de commerce.

— Une lettre, datée de Mascara 5 avril, annonce que tout est fini; la soumission des Hachans est définitive. Ceux de la tribu d'Abd-el-Kader se sont rendus, le 5 au matin, chez le général de Lamoricière, sollicitant la paix et l'Aman pour eux et le reste des dissidens. Les troupeaux paissent de tous côtés dans la plaine d'Eghres: les tribus sont rangées sous les murs de Mascara. Nos troupes ont tout enlevé dans leur dernière course... Mais quelle course! dit la lettre que nous citons; vingt-huit jours et vingt-huit nuits de marche; chaque jour, une *razzia*? Nos soldats ont fait 155 lieues dans toutes les directions; ils ont été constamment admirables; pendant deux jours ils ont occupé la ville de Frendah qu'ils ont rendu intacte à ses habitans qui sont venus faire leurs soumission. A une lieue du désert, nos braves ont eu beaucoup à souffrir du froid, de la neige, de la glace, du vent et d'un épouvantable ouragan. Quatre d'entr'eux sont morts au bivouac. La garde du troupeau a laissé le matin, au bivouac, 600 moutons et 200 bœufs raides gelés; 40 prisonniers hommes, femmes ou enfans ont également péri de froid et de détresse. Il est impossible de peindre cette scène de désolation; et pendant un mois les soldats n'ont reçu qu'un pain le jour du départ. Tout le reste du temps, ils ont vécu de blé pris dans les sillos, de bouillie et de galette. Les officiers ont fait comme les soldats.

ANNONCES.

4544. Mlle G. DE JONG, Modiste, *Tweede Wagenstraat* à La Haye, a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient d'arriver de Paris, avec un grand assortiment de Modes pour la saison d'été, tels que: Chapeaux, Bonnets, Fleurs, Rubans, Nouveautés, Broderies, et tout ce qui concerne son état. Elle se recommande à la bienveillance des Dames.

Hôtel du Lion d'Or,

Restauré à La Haye.

M. DESALLE, Propriétaire du susdit Hôtel, a l'honneur d'annoncer à Messieurs les Voyageurs, que les derniers ouvrages pour l'agrandissement et l'embellissement de son Hôtel viennent d'être entièrement achevés. Ces travaux ayant eu pour résultat de doubler la quantité d'Appartemens que l'Hôtel contenait autrefois, le mettent à même d'offrir tous les avantages possibles. Les Familles distinguées qui y descendent s'y trouvent au centre de la ville, à la proximité de tous les Etablissemens publics, des Messageries, etc. Une Table d'Hôte bien composée y est servie à quatre heures, et le Propriétaire se flatte que les soins apportés à la décoration et à l'ameublement ainsi que l'exactitude qui règne dans son Hôtel lui vaudront la continuation de la bienveillance dont il jouit auprès du public, et lui mériteront de plus en plus sa recommandation. 4533.

4530. ANDRÉ SALMON a l'honneur d'annoncer que son épouse vient d'arriver de Paris avec un très-grand assortiment de Modes, Nouveautés et Lingeries pour la saison.

Établissement des Bains de Mer
à Schéveningue.

Les Bains chauds seront à la disposition du public à dater du 1er mai prochain. 4534.

Nouveau Magasin
de Schals, Soieries, Broderies, Lingeries et d'articles de Modes,

rue dite *Hoogstraat*, no 345.

HENRY V. WEERDEN & Comp., Livranciers de Sa Majesté la Reine, ont l'honneur de prévenir les Dames, qu'elles trouveront dans leur Magasin, un bel assortiment de ce qui vient de paraître en Étoffes de Soie, diverses, Foulards de Lyon et des Indes, imprimés pour Robes; Mousseline de laine; Jaconas et Percale imprimés, Schals Cachemirs; longs et carrés; Écharpes et Fichus de Soie; Chapeaux de paille de Paris, Fleurs et Rubans, et tous les articles de Modes à des PRIX FIXES et très-modérés. 4531.

NOUVEAUX DENTIFRICES

composés par M. PELLETIER, Membre de l'Académie royale de Médecine de Paris.

ODONTINE.	ÉLIXIR.
Composition solide, d'un emploi facile, d'une odeur et d'une saveur agréables, elle blanchit les dents sans les altérer, conserve et durcit l'émail, prévient et arrête la carie.	Il conserve les dents, fortifie les gencives, détruit la fétidité de l'haleine, enlève l'odeur du cigare, donne à la bouche une fraîcheur délicieuse, et calme les douleurs les plus vives.

S'adresser pour les demandes en gros, au Dépôt-Général, rue de Seine Saint-Germain, 10, à Paris; et à La Haye, Ph. W. Sack, F. Crémau, *Spuistraat;* Rotterdam, Vorstman, pharmacien; Romain, *Hoogstraat;* Van Vive, *Hoogstraat;* J. A. Pezzoli et Fils; Sneek, L. van der Kallen; Schiedam, W. C. Tengeler; Utrecht, Renoer; Zeist, G. M. Herngreen; Zutphen, F. C. Dees; Zierikzée, J. H. Ochtman.

Magasin de Coutellerie anglaise,

A PRIX FIXE.

R. DOWNEND, Fabricant d'Angleterre, a ouvert un nouveau Magasin de Coutellerie anglaise consistant en: Couteaux de Table, Canifs, Ciseaux, Rasoirs, etc., etc.; il s'y trouvent aussi des Services à Thé et Café, des Cabarets, etc., en Métal Britannique connu pour conserver toujours sa couleur et sa beauté; des Cuillers et Fourchettes, Porte-Crayons, Cuillers à Thé, à Liqueur, etc., en Argent britannique, des Mouchettes et Porte-Mouchettes, Tire-Bouchons, Ciseaux à tailler les fleurs et des arbres, des Cliso-Pompes, Marteaux pour les Messieurs, Aiguilles anglaises à coudre et à broder, Dés, Plumes d'Acier de la meilleure qualité à 1 fl. et 1 fl. 50 c. la boîte de 144 pièces, aussi par douzaine et par carte; des Machines pour aiguiser les couteaux de table, et beaucoup d'autres articles sortant de la Fabrique anglaise; Pots à nettoyer les articles de composition ou l'argenterie, à 40 cts. le pot.

Il recommande ses nouveaux Rasoirs en acier fin à 1 fl. 50 c. la pièce, garantis comme étant tout ce que l'on peut désirer en fait de Rasoirs; Cuirs de Rasoirs à tout prix.

Il répasse et aiguise les Rasoirs, Couteaux, etc., à juste prix, et se recommande à la bienveillance du public.

Le Magasin est placé rue dite *Eerste Wagenstraat*, No 62 à La Haye.

L'épouse Downend,

Fille de MOONENS PHILIPPART, a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient de recevoir de Paris les *Nouvelles Modes*, consistant en un grand assortiment de *Pélerines*, et *Cols brodés*, *forme Cardinal* avec et sans entre-deux en Valencienne; *Guimpes*, *Schals*, *Modesties*, *Bonnets* de mousseline brodés, *Mouchoirs* de Batiste de France brodés, de différens prix, un grand assortiment de *Manchettes* brodées et en dentelles, et d'autres Nouveautés dont le détail serait trop long.

Elle se recommande à la bienveillance des Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 4513.

Société des Bateaux à Va[peur]
entre Amsterdam et la Fri[se]

Départs: d'Amsterdam, mardi, jeudi et samedi, ...
d'Harlingue, mercredi, vendredi et dimanche ...

GRAND ASSORTIMENT DE VÉRITABLES GANTS ...

J. GRAEFE, Fils, domicilié à La Haye, rue dite ... n° 172, a l'honneur de faire part, qu'il vient de recevoir ... ment de toute beauté et de bonne qualité, consistant en ... zaines de paires de Gants de peau en glacés, pouvant se laver ... couleurs, à des prix très modérés. La vente par douzaine, ... un grand rabais. Il a en outre un joli assortiment de Bretelles ... élastique, et, en temps de Foire, il tiendra ouverte sa bout[ique] ... rue dite *Veenestraat*, et sur la champ de Foire, au co[in] ... et du petit *Voorhout*. Ces deux Magasins seront très-bi[en assortis] en Gants chevreaux, première qualité. Il lui reste encore ... partie de Gants variés pour hommes, qu'il vend à très-b[as prix] ... espère, par la bonne qualité de sa marchandise, mériter la ... personnes qui voudront bien s'adresser chez lui.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 29 AVRIL.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 28 avril.	Cours du 29 avril. Fluctuations. de	à
Dette active	5	—	de 101 1/2	à 101 9/16
do do	2½	—	» 52 9/16	» 52 7/16
do différée		—	» 61/64	» 123/128
Billets de chance		—	» 25 9/16	» —
Syndicat	4½	—	» 93 1/16	» 93 3/16
do	3½	—	» 77 1/4	» 77 5/16
Société de Commerce	4½	—	» 155 1/2	» 155 1/2
do nouvelle	4½	—		
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
do des Indes	5	—	» 99 1/8	» 99 3/16
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 1/2	» 105 3/4
do do 1828 & 1829	5		» 105 5/16	» 105 3/8
Insc. au G. L.	6		» —	» —
Certific. au do	6	—	» 68 1/4	» —
do à Hambourg	5	—	» —	» —
do à Londres 1822	5	—	» —	» —
do inscript. 1831, 33	5	—	» 98 11/16	» —
Emprunt de 1840	4	—	» 89 11/16	» —
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. Lot. de 50 Rix	/	—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
do à Londres	3	—	» —	» —
Passive	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris		—	» —	» —
Deffered		—	» —	» —
Ardouin	5	19 5/8	» 19 11/16	» 19 3/4
AUTRICHE.				
Oblig. Goll. & Comp.	4	—	» —	» —
do métalliques	5	—	» 107	» —
do do	2½	—	» 55 1/4	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
do à Naples	5	—	» —	» —
do à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	3	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Cons. Ann.	3	—	» —	» —
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —
POLOGNE. Act. 1835	/	—	» —	» —
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» 69 1/4	» —
MEXIQUE. do do	5	—	» —	» —
COLOMBIE emp. 1824	6	—	» —	» —
PEROU. do do	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 29 AVRIL.

	Int.	
Métalliques	5	111
Naples	5	—
Ardouin	5	19 5/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	—
Lots de Hesse		25 1/4

Cours après la Bourse (2 1/2 heures):

Ardouin 19 5/8 A.

BOURSE DE VIENNE DU 22 AVRIL.

Métalliques, 5 %	108	Lots de 1834	
Dito, 4 %	99 3/4	Actions de la Banque	
Dito 3 %	—		

BOURSE DE PARIS DU 28 AVRIL.

	Int.	Cours du 27 avril.	Cours du 28 avril. Fluctuations de	à
FRANCE.				
Cinq pour cent		119 70	de 119 75	à —
Trois pour cent		81 45	» 81 50	» —
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin		26	» 26	»
Anc. différée s. int.		—	» —	» —
Nouv. diff. d.		—	» —	» —
Passive		—	» 4 1/2	» —
NAPLES.				
Certificats Falconet		—	» —	» —
PAYS-BAS.				
2 1/2 pour cent		—	» —	» —
BELGIQUE.				
Dette active	5	—	» 103 1/4	» —
Dito	3	—	» —	» —
Banque belge		—	» 800 00	» —
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque		—	» —	» —
Ech. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.		—	» —	» —
Ville de New-York, j. janvier 1841	5	—	» —	» —
État de New-York, j. octobre 1840	5	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841	6	—	» —	» —

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du ... On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., No 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. H. AUGUSTE DE VIEUX, directeur de ... CORRESPONDANCE, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), no 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.